



Assemblée générale

Distr. générale
10 août 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 52 a) de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable

Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport, établi en application de la résolution 60/193 de l'Assemblée générale, rend compte des dernières mesures prises par les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les grands groupes pour progresser dans la mise en œuvre des buts et objectifs du développement durable, y compris par le biais de partenariats dans ce domaine.

Ce rapport présente un aperçu des principales tendances concernant la mise en œuvre, un résumé des résultats des travaux de la Commission du développement durable à sa quatorzième session et de la session de fond de 2006 du Conseil économique et social, ainsi qu'un aperçu des activités régionales. Il indique en outre les points forts des activités interorganisations en cours dans les domaines thématiques suivants : énergie au service du développement durable, développement industriel, pollution atmosphérique, atmosphère et changements climatiques. Le rapport rend compte également des derniers progrès accomplis dans l'établissement de partenariats pour le développement durable.

* A/61/150.

** La soumission du présent document a été retardée dans le souci d'y faire figurer une information aussi actuelle que possible.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités.....	1–3	3
II. Aperçu.....	4–17	3
III. Progrès réalisés au niveau intergouvernemental.....	18–26	6
A. Résultat des travaux de la quatorzième session de la Commission du développement durable.....	19–24	7
B. Conseil économique et social.....	25–26	8
IV. Coopération et coordination interorganisations.....	27–30	9
V. Activités régionales.....	31–42	10
VI. Grands groupes.....	43–49	12
VII. Partenariats pour le développement durable.....	50–55	14
VIII. Conclusions et recommandations.....	56–57	15
Annexe		
Éléments saillants des activités menées par les entités membres d'ONU-Énergie.....		17

I. Généralités

1. Dans sa résolution 60/193 du 22 décembre 2005, l'Assemblée générale a réitéré son engagement de mettre en œuvre l'Agenda 21¹, le Programme pour la poursuite de la mise en œuvre d'Agenda 21² et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (le Plan de mise œuvre de Johannesburg³), notamment les buts et objectifs pour lesquels on a fixé des échéances, et les autres objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies et réaffirmés dans le Document final du Sommet mondial de 2005. Elle a demandé aux gouvernements et aux organisations à tous les niveaux, ainsi qu'aux grands groupes, de prendre des mesures pour assurer l'exécution des engagements, des programmes et des objectifs adoptés au Sommet mondial pour le développement durable et les a encouragés à lui rendre compte des progrès concrets accomplis en la matière.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a notamment prié le Secrétaire général de lui rendre compte des mesures prises par les organismes des Nations Unies dans les domaines thématiques abordés par la Commission du développement durable en vue de faciliter un examen approfondi de la coopération et de la coordination interorganisations dans les domaines thématiques concernés.

3. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 60/193 de l'Assemblée générale afin de rendre compte des derniers progrès accomplis dans sa mise en œuvre. Il doit être lu en parallèle avec d'autres rapports présentés au titre du point de l'ordre du jour consacré au développement durable, notamment ceux qui ont trait au Programme des Nations Unies pour l'environnement, au Programme des Nations Unies pour les établissements humains, à ONU-Habitat, à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, ainsi qu'avec le rapport sur les questions ayant trait aux petits États insulaires en développement.

II. Aperçu

4. Une tendance marquante observée depuis le Sommet mondial pour le développement durable a été le renforcement de l'engagement pris en faveur du développement durable, comme en témoignent la poursuite de la mise en œuvre et la diversité croissante du groupe d'acteurs. Le Sommet mondial de 2005 a donné un nouvel élan à cette mise en œuvre. Aujourd'hui, le développement durable peut être vraiment décrit comme un engagement de portée mondiale appuyé et mis en œuvre par des parties prenantes dans le monde entier. Si l'on effectue une recherche

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.93.I.8 et corrigendum), vol. I : *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe II.

² Résolution S-19/2, annexe.

³ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (Publication des Nations Unies, numéro de vente E.03.11.A.1 et corrigendum), chap. I, résolution 2, annexe.

aléatoire sur Google pour l'expression « développement durable », on trouve habituellement plus de 200 millions d'occurrences.

5. De nombreux gouvernements ont pris l'initiative de faire progresser ce processus de mise en œuvre. Ils ont tracé la voie de l'action future de leur pays en matière de développement durable. La Chine, par exemple, a appliqué les principes du développement durable dans l'élaboration de son onzième Plan quinquennal (2006-2010), soulignant l'importance de l'équité sociale, du développement harmonieux et de la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

6. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord applique depuis plus d'un an sa nouvelle stratégie de développement durable intitulée « Securing the Future », en même temps qu'un cadre stratégique. L'Union européenne a également élaboré une stratégie de développement durable à l'intention de ses États membres et est en train de la revoir. Les pays nordiques ont également revu la Stratégie nordique de développement durable. Au niveau national, la Norvège, par exemple, devrait dévoiler la nouvelle version de sa stratégie de développement durable dans son budget national 2007.

7. Le Plan fédéral belge de développement durable, couvrant la période 2004-2008, invite le Gouvernement à donner l'exemple en réduisant l'impact environnemental de ses propres activités. Dans ce contexte, la Société fédérale d'investissement de Belgique a créé une société anonyme de droit public, la FEDESCO, pour jouer le rôle de tiers investisseur aux fins de l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments, en se concentrant initialement sur les bâtiments gouvernementaux.

8. Avec l'aide du Gouvernement italien et du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, les petits États insulaires en développement du Pacifique ont entamé un processus de collaboration pour élaborer leur stratégie nationale de développement durable. Le processus comporte deux phases. La première est axée sur l'établissement de rapports nationaux d'évaluation et l'organisation d'un atelier international pour échanger des données d'expérience et convenir d'une approche commune de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable dans les petits États insulaires en développement du Pacifique. La deuxième phase sera axée sur certains petits États insulaires en développement du Pacifique afin de poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable.

9. L'initiative visant à encourager une approche stratégique du développement durable bénéficie depuis longtemps d'un appui au niveau local, comme en témoigne le nombre croissant d'Action 21 à ce niveau. En Jamaïque, les autorités locales continuent activement à poursuivre la mise en œuvre de plans locaux de développement durable. Un récent rapport du Ministère chargé des autorités locales et de la performance environnementale montre que plusieurs autorités locales ont mis la dernière main à des plans de développement durable destinés à orienter leurs activités (création de revenus tirés de services commerciaux, installation d'infrastructures d'assainissement et amélioration du respect de la réglementation en matière de construction).

10. Au Nigéria, le Programme de développement durable de l'État de Rivers bénéficiera d'un appui juridique pour que la loi garantisse qu'à l'avenir les gouvernements des États affecteront des fonds à des infrastructures essentielles.

Après son adoption par voie législative, le programme de développement durable facilitera également les efforts déployés par les gouvernements des États pour établir des partenariats avec le secteur privé en vue de fournir des services essentiels.

11. Au niveau municipal, un nombre croissant d'autorités municipales ont pris des initiatives pour atteindre les objectifs du développement durable. Dans le cadre d'un réseau mondial regroupant 675 autorités locales, de nombreuses villes ont établi des objectifs en matière de réduction des émissions et mettent actuellement en œuvre des politiques relatives à la protection du climat. En octobre 2005, un Sommet mondial sur les changements climatiques rassemblant des dirigeants de villes a été organisé à Londres pour inciter les autorités municipales à prendre de nouveaux engagements, à savoir réduire leurs propres émissions d'oxyde de carbone, instaurer des alliances pour la passation de marchés afin de commercialiser des technologies respectueuses de l'environnement, et favoriser la mise en place d'une coalition informelle entre les plus grandes villes du monde en partenariat avec les gouvernements nationaux.

12. En accélérant les progrès dans la mise en œuvre, un nombre croissant de gouvernements, notamment les gouvernements des États et les autorités locales, utilisent des mécanismes fondés sur le marché et des instruments économiques pour remédier aux insuffisances et corriger les distorsions des mesures d'incitation en faveur des entreprises et des consommateurs. Par exemple, ces dernières années, la Bulgarie a entrepris une réforme du prix de l'énergie, dont les caractéristiques sont les suivantes : i) une réforme étape par étape des tarifs de l'électricité et de l'énergie thermique par l'adoption d'un calendrier indicatif des augmentations tarifaires, ii) la suppression du versement aux ménages de subventions centralisées pour l'électricité et le chauffage, iii) la garantie d'une protection énergétique suffisante pour les plus démunis, et iv) l'adoption de tarifs différents pour les différents groupes de consommateurs de gaz naturel. Cette réforme devrait rendre le secteur énergétique plus rationnel et plus efficace en Bulgarie.

13. Une autre tendance encourageante est la très forte augmentation du nombre d'initiatives prises par le secteur privé dans le domaine du développement durable. De plus en plus, les entreprises prennent conscience du fait que les questions sociales et environnementales sont des questions stratégiques qui affecteront leur rentabilité à long terme. Aujourd'hui, en général, au moins 80 % de la valeur marchande est calculée sur la base des prévisions de cash flow au-delà des trois prochaines années, d'après le bulletin *The McKinsey Quarterly*. À l'affirmation, selon laquelle « les entreprises ont pour vocation de faire des affaires » succède le concept d'« un bon travail – de bons résultats », et les entreprises soulignent de plus en plus la nécessité d'aborder les questions sociales et environnementales à plus ou moins long terme qui pourraient avoir un effet sur la valeur actionnariale.

14. Des études récentes ont établi que les cours des actions de sociétés cotées au Dow Jones Sustainability Index et aux FTSE4Good Indexes ont eu un meilleur rendement que divers autres indices. D'après une nouvelle étude d'Andrew Savitz et de Karl Weber, intitulée : *The Triple Bottom Line: How Today's Best-Run Companies Are Achieving Economic, Social and Environmental Success – and How you Can Too*, le seuil de rentabilité des sociétés inclura à l'avenir les trois piliers du développement durable (économique, environnemental et social) de manière totalement imperceptible.

15. Un autre progrès réalisé dans la mise en œuvre est l'augmentation spectaculaire du nombre de cours consacrés au développement durable dispensés par les établissements d'enseignement supérieur. Un nombre croissant de cours donnés dans les premier, deuxième et troisième cycles de l'enseignement supérieur portant sur les sciences et la technologie au service du développement durable, sur des études sectorielles et la gestion au service du développement durable, ainsi que sur des études interdisciplinaires offrent des possibilités de formation, dont le besoin se fait cruellement sentir, dans le domaine du développement durable pour les dirigeants de demain, dans le cadre d'un enseignement rigoureux et de programmes d'études interdisciplinaires.

16. Dans certaines régions, l'éducation au service du développement durable est encouragée en tant que sujet d'étude obligatoire. Au pays de Galles, par exemple, une initiative récente demande que l'éducation au service du développement durable et la citoyenneté mondiale fassent partie intégrante du programme d'études et propose un financement accru pour ce domaine. Seize des 25 établissements d'enseignement pour les plus de 16 ans au Pays de Galles ont commencé à tester un nouveau baccalauréat gallois qui inclut une connaissance du développement durable comme condition essentielle.

17. Récemment, un forum des jeunes de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) a été organisé à l'intention des jeunes au Viet Nam pour permettre aux jeunes de la région Asie-Pacifique de procéder à un échange de vues sur des sujets de préoccupation communs concernant le développement durable. Les participants au forum ont mis en avant le fait que la dégradation de l'environnement, l'augmentation des disparités entre les riches et les pauvres, et les pandémies mortelles posent de graves problèmes de durabilité à la communauté internationale. Un réseau de jeunes de l'APEC a été créé afin de faciliter la compréhension et la coopération mutuelles dans la région pour contribuer à faire progresser le développement durable.

III. Progrès réalisés au niveau intergouvernemental

18. Au niveau intergouvernemental, les délibérations continuent d'être axées sur la façon d'accélérer de manière effective la mise en œuvre des buts et objectifs du développement durable, en recensant les obstacles et les contraintes et en mettant en commun les enseignements tirés et les meilleures pratiques. À l'instar de l'organe intergouvernemental de haut niveau pour le développement durable au sein du système des Nations Unies, la Commission du développement durable a axé ses travaux sur le module thématique : énergie au service du développement durable, développement industriel, pollution atmosphérique/atmosphère et changements climatiques. Durant sa session de fond de 2006, le Conseil économique et social, lors de son débat de haut niveau, s'est concentré sur le plein emploi et la création d'emplois productifs et le travail décent pour tous comme fondement du développement durable.

A. Résultat des travaux de la quatorzième session de la Commission du développement durable

19. En tant que session d'examen, la quatorzième session de la Commission du développement durable a axé ses travaux sur le recensement des obstacles et des contraintes, ainsi que sur les enseignements tirés et les meilleures pratiques dans l'application du module thématique : énergie au service du développement, développement industriel, pollution atmosphérique/atmosphère, et changements climatiques. Cette session s'est conclue par un résumé du Président, comportant, en première partie, un examen thématique et, en deuxième partie, un débat de haut niveau⁴. Durant la session, les participants ont procédé à un examen général et équilibré des quatre questions thématiques, tout en intégrant les changements climatiques dans les débats sur l'énergie, le développement industriel, la pollution atmosphérique et l'atmosphère, témoignant du dynamisme exceptionnel de la Commission. Ils ont souligné la nécessité d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les stratégies nationales de développement durable.

20. De l'avis général, l'amélioration de l'accès des pauvres à l'énergie est essentielle pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La spécificité de chaque sexe a été mise en avant car l'accès à des services énergétiques modernes pour la cuisine et le chauffage réduira la pollution de l'air à l'intérieur des locaux et aura des effets positifs sur les femmes et les enfants sur les plans sanitaire et économique. Le secteur des transports a été également cité comme jouant un rôle particulièrement important dans la réduction de la pollution atmosphérique.

21. L'efficacité énergétique a été mise en avant comme étant un élément fondamental de la baisse de la consommation d'énergie, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'augmentation de la compétitivité industrielle. La combustion de gaz en torchère demeure un problème dans quelques régions, mais certains producteurs de pétrole et de gaz prennent des initiatives pour résoudre le problème.

22. Certains pays ont attiré l'attention sur les énergies renouvelables, notamment le biocarburant, l'énergie éolienne, l'énergie solaire et l'énergie géothermique, mais d'autres ont souligné que les technologies d'exploitation des énergies renouvelables sont concentrées dans les pays développés et un petit nombre de pays en développement et que, dans un avenir prévisible, la plupart des pays continueraient d'être tributaires principalement des combustibles fossiles. On a en outre souligné la nécessité de recourir à des solutions hybrides dans l'utilisation de plusieurs sources d'énergie en associant les combustibles fossiles et des énergies de substitution et renouvelables pour faire face aux besoins croissants dans le domaine énergétique et tenir compte de considérations relatives à la sécurité énergétique.

23. Des pays en développement ont souligné la nécessité du transfert de technologies non polluantes de pointe, dont celles qui font appel aux combustibles fossiles, comme les techniques non polluantes d'utilisation du charbon. Ils ont demandé aux pays développés d'établir des partenariats avec eux dans le domaine de la recherche-développement pour faciliter le transfert de technologies et réduire leurs coûts. Ils ont également souligné la nécessité d'instaurer, aux niveaux

⁴ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 9 (E/2006/29-E/CN.17/2006/15, par. 143)*.

international et national, un environnement propice au développement industriel, notamment en améliorant l'accès aux marchés.

24. En ce qui concerne le financement et l'investissement, de nombreux participants ont souligné que l'utilisation de fonds publics et l'obtention d'un financement par le secteur privé seraient une option intéressante, mais qu'il faudrait instaurer un environnement propice. Une APD accrue serait nécessaire pour contribuer à compenser le manque de ressources dans les pays en développement. À cet égard, l'importance que revêt une quatrième reconstitution substantielle des ressources du Fonds pour l'environnement mondial a été soulignée.

B. Conseil économique et social

25. Durant sa session de fond de 2006, tenue à Genève du 3 au 5 juillet, le Conseil économique et social a consacré son débat de haut niveau à la question de l'instauration d'un environnement propice au plein emploi et à la création d'emplois productifs et à un travail décent pour tous, et son incidence sur le développement durable. À la fin des trois jours de débats, le Conseil a adopté une déclaration ministérielle⁵ sur la réalisation de l'objectif consistant à parvenir au plein emploi et à créer des emplois productifs et des conditions de travail décent, qui soulignait la nécessité urgente d'instaurer, aux niveaux national et international, un environnement propice au plein emploi et à la création d'emplois productifs et à un travail décent pour tous comme fondement du développement durable. En adoptant la Déclaration, les ministres ont reconnu que le plein emploi et la création d'emplois productifs et un travail décent pour tous, qui englobaient la protection sociale, les principes et droits fondamentaux au travail et le dialogue social, étaient des éléments essentiels du développement durable pour tous les pays, et donc un objectif prioritaire de coopération sociale.

26. Parmi d'autres mesures, les ministres ont réaffirmé leur engagement d'élaborer et de mettre en application des stratégies qui donnent aux jeunes partout dans le monde une véritable possibilité de trouver, dans des conditions d'égalité, des conditions de plein emploi et des emplois productifs et un travail décent. Ils ont réaffirmé combien il est important de promouvoir un accès universel et équitable à une éducation de qualité, de jouir du meilleur état de santé physique et mental possible et d'avoir accès à tous les soins de santé primaires dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, d'encourager le plein emploi et la création d'emplois productifs, et de favoriser l'intégration sociale. Les ministres ont souligné en outre le fait que la bonne gouvernance au niveau international était fondamentale pour parvenir au développement durable et ont encouragé les gouvernements et d'autres institutions concernées à examiner l'effet de leurs politiques sur l'emploi et le travail décent pour tous, notamment en assurant leur cohérence. Ils ont également encouragé les gouvernements à continuer d'instaurer un environnement favorable au développement des entreprises tant dans les zones rurales qu'urbaines.

⁵ E/2006/L.8.

IV. Coopération et coordination interorganisations

27. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination continue, par l'intermédiaire de son Comité de haut niveau sur les programmes, de fournir des orientations générales aux travaux d'ONU-Énergie, et à d'autres initiatives de coopération interinstitutionnelle relatives au développement durable. ONU-Énergie est un mécanisme interinstitutionnel créé en 2004 sous les auspices du Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination afin d'aider à garantir la cohérence des actions pluridisciplinaires menées par les organismes des Nations Unies pour donner suite aux décisions prises au Sommet mondial pour le développement durable dans le domaine de l'énergie. Ce mécanisme est censé servir de voie d'accès pour le partage d'informations, de connaissances et données d'expérience et de bonnes pratiques ainsi qu'à la mise en place d'initiatives concernant tous les aspects de l'exécution du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Il s'efforce d'avoir en permanence une vue d'ensemble des activités en cours et prévues au sein du système et d'instaurer et de renforcer des synergies entre des initiatives entreprises par des organismes des Nations Unies aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial. Il a pour but de promouvoir la programmation, l'harmonisation et la coopération conjointe dans les activités menées par les organismes des Nations Unies dans le domaine énergétique, notamment des programmes techniques. Il s'est efforcé de s'inspirer et de tirer les enseignements des expériences passées en matière de collaboration interorganisations dans le domaine énergétique.

28. En vue de contribuer aux débats sur les objectifs du Millénaire pour le développement en 2005, ONU-Énergie a produit un rapport analytique intitulé « Les défis énergétiques que pose la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement » qui soulignait l'importance que revêt l'énergie pour la réalisation de tous ces objectifs et donnait des indications pratiques sur la façon de prendre des mesures pour garantir aux pauvres un accès à l'énergie. Une deuxième publication intitulée *Energy in the United Nations: An Overview of UN-Energy Activities* a été produite en 2006 afin d'informer et de sensibiliser divers acteurs sur les activités de l'ONU en vue de la quatorzième session de la Commission du développement durable. On a également entrepris la mise au point d'outils pour évaluer les effets de l'utilisation des énergies renouvelables et une application au Ghana a été présentée à la Commission à sa quatorzième session, dans une publication intitulée *Assessing Policy Options for Increasing the Use of Renewable Energy for Sustainable Development: Modeling Energy Scenarios for Ghana*. ONU-Énergie a également contribué à ladite session de la Commission en organisant des activités parallèles, participant à des groupes de discussion durant les sessions ordinaires et en organisant des réunions d'information informelles sur ces activités.

29. ONU-Énergie a été représentée dans des instances internationales et a contribué à leurs travaux, notamment la Conférence sur l'énergie au service du développement, tenue aux Pays-Bas en décembre 2004, le Forum mondial sur l'énergie durable, tenu à Vienne en mai 2005, et la réunion de la Commission du développement durable consacrée à l'application au niveau régional en ce qui concerne l'Afrique, tenue à Addis-Abeba en octobre 2005. La participation à ces activités a permis d'interagir efficacement avec des entités extérieures à l'ONU souhaitant poursuivre Action 21 et les objectifs du Plan de mise en œuvre de

Johannesburg dans le domaine de l'énergie. ONU-Énergie mène aussi des activités en tant qu'entité de partage des connaissances par l'intermédiaire de son site Web <<http://esa.un.org/un-energy>>.

30. ONU-Énergie mène actuellement un certain nombre d'autres activités interorganisations concernant notamment l'accès à l'énergie, la bioénergie, et la mise au point d'outils destinés à être utilisés au niveau national. Ces activités, qui sont présentées en détail dans le programme de travail d'ONU-Énergie (voir le site <<http://www.esa.un.org/un-energy/workplan.htm>>), devraient apporter un nouvel éclairage en vue de la quinzième session de la Commission du développement durable et aider à mettre en œuvre les objectifs concernant l'énergie présentés dans l'Action 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, et à la neuvième session de la Commission.

V. Activités régionales

31. Les commissions et bureaux régionaux des Nations Unies, les banques régionales de développement et d'autres organisations à vocation régionale continuent de concourir à la réalisation des buts et objectifs du développement durable à l'échelon régional. Les cinq commissions régionales ont mis sur pied des activités prioritaires dans le domaine du développement durable et travaillent en collaboration avec les fonds, les programmes et les autres organismes compétents des Nations Unies par l'intermédiaire du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Elles ont en outre grandement contribué aux activités de la Commission du développement durable.

32. En collaboration avec la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales et les organisations régionales et sous-régionales compétentes, les cinq commissions régionales ont organisé des réunions régionales de mise en œuvre en vue de contribuer aux travaux de la Commission du développement durable à sa quatorzième session. La réunion régionale pour l'Afrique, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 26 au 28 octobre 2005, a procédé à un bilan général des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'Action 21, faisant notamment ressortir les possibilités, les difficultés et les contraintes que connaissent les pays d'Afrique dans les domaines correspondant aux différents modules thématiques. Tout en faisant état de certains progrès, le bilan a mis en lumière les contraintes et obstacles importants auxquels se heurtaient les efforts des pays africains pour atteindre les objectifs et les cibles fixés à Johannesburg pour chacun des modules.

33. Les participants à la réunion ont affirmé que la réalisation des objectifs du développement durable exigeait un environnement international favorable, attentif aux priorités de développement légitimes des pays en développement et visant à lever leurs difficultés fondamentales liées au financement du développement, à la mondialisation et à l'accès aux marchés de leurs exportations dans les secteurs présentant pour eux un intérêt.

34. Ils se sont déclarés préoccupés par la diffusion limitée des modes modernes de production et de consommation de l'énergie en Afrique et par l'extrême vulnérabilité des pays africains face aux changements climatiques, laquelle met gravement en péril le développement socioéconomique du continent. Ils ont également relevé le caractère insuffisant de la contribution de l'industrie, en

particulier du secteur des minerais, minéraux et métaux, à la protection durable de l'environnement en Afrique. Ils ont en outre souligné l'importance du rôle moteur de l'Union africaine dans le domaine politique et réaffirmé que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique constituait le cadre adéquat pour promouvoir le développement durable en Afrique.

35. La réunion régionale de mise en œuvre pour l'Asie occidentale s'est tenue au Caire du 13 au 15 novembre 2005. Les participants ont noté l'existence de disparités considérables, sur le plan du développement et des ressources énergétiques, entre les pays producteurs de pétrole et les pays non producteurs. Alors que la production de pétrole et de gaz naturel constituait le principal secteur de l'économie dans la région, plus de 20 % de la population des pays arabes n'avait toujours pas accès à des services énergétiques modernes. Certains pays de la région éprouvaient des difficultés à assurer la fourniture d'énergie sur leur propre territoire, ainsi qu'à approvisionner de manière fiable le marché international. Ces difficultés iraient croissant à mesure que la demande mondiale d'énergie continuerait d'augmenter.

36. Les participants à la réunion ont jugé nécessaire de concentrer les efforts sur les combustibles fossiles moins polluants, et non pas sur les seules énergies renouvelables, si l'on voulait réduire les effets nuisibles à l'environnement tout en satisfaisant la demande mondiale d'énergie à des prix abordables. La clef de la réduction des émissions de gaz à effet de serre résidait dans l'utilisation de technologies avancées, comme la capture et le stockage du carbone, qui exigeraient de nouvelles avancées techniques et des transferts de technologie. L'accent a été mis sur le rôle de la communauté internationale, à laquelle il incombait de promouvoir les transferts de technologie et de fournir l'assistance technique, ainsi que sur la nécessité de mener en coopération des recherches et des études de faisabilité sur l'énergie au service du développement durable.

37. La réunion régionale de mise en œuvre pour l'Europe, qui s'est tenue à Genève les 15 et 16 décembre 2005, a examiné les obstacles et les difficultés, mais aussi les moyens de les surmonter. L'évaluation à laquelle elle a procédé a montré que la région n'était pas encore en voie de tenir les engagements qu'elle avait pris au Sommet mondial pour le développement durable. Les principaux défis à relever seraient d'accroître l'accès aux services énergétiques pour répondre aux besoins essentiels de l'être humain et assurer un développement industriel durable, tout en s'efforçant de résoudre les problèmes environnementaux et sanitaires en rapport avec l'énergie, en particulier ceux qui étaient liés à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques. Les disparités entre régions et entre pays se traduisaient par des différences notables sur le plan de l'expérience et des priorités en matière de mise en œuvre.

38. Les participants ont par ailleurs aussi sur le fait qu'il convenait de considérer les différentes questions thématiques à la lumière des objectifs fondamentaux du développement durable : élimination de la pauvreté, modification des modes de production et de consommation non durables et protection du stock de ressources naturelles indispensables au développement économique et social. Toutes avaient pour enjeu central de mettre l'énergie au service du développement durable. Des efforts accrus étaient nécessaires au niveau tant régional que mondial si l'on voulait s'engager sur la voie d'une utilisation véritablement durable des sources d'énergie.

39. La réunion régionale de mise en œuvre pour l'Asie et le Pacifique, qui s'est tenue à Bangkok les 19 et 20 janvier 2006, a noté que la réalisation du

développement durable dans la région était la clef de la viabilité sur l'ensemble de la planète. Les facteurs sociaux influant sur le développement économique et la dégradation de l'environnement n'étaient pas suffisamment articulés aux autres dimensions du développement durable dans la région. Les responsables politiques, les dirigeants d'entreprise et les autorités locales ne prêtaient pas assez attention aux modes de production et de consommation durables, qui impliquaient que l'on privilégie une perspective à long terme tout en étant attentif aux liens avec la justice et le progrès sociaux.

40. La région était celle qui, dans le monde, connaissait la croissance économique la plus rapide. Les caractéristiques actuelles de cette croissance présentaient des risques pour le développement durable. Cette croissance économique ne pourrait être maintenue sans des progrès sur le plan de l'efficacité énergétique et du caractère socialement équitable des modes de développement. D'utiles enseignements étaient tirés, offrant la possibilité d'une meilleure transition vers le développement, preuve qu'en Asie et dans le Pacifique, la croissance économique était compatible avec la réalisation des objectifs de protection de l'environnement.

41. La réunion régionale de mise en œuvre pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui s'est tenue à Santiago les 19 et 20 janvier 2006, s'est penchée sur les technologies d'exploitation de l'énergie moins polluantes et les énergies renouvelables en tant que moyens de résoudre les graves problèmes de pollution atmosphérique en milieu urbain, ainsi que les problèmes liés aux changements climatiques. Les participants ont noté que, malgré quelques exemples de réussite, on ne constatait aucune amélioration dans la région sur le plan de l'utilisation rationnelle de l'énergie. Il était manifestement nécessaire de modifier la composition de l'éventail des sources d'énergie utilisées dans les pays de la région par des incitations à adopter des technologies moins polluantes et des mesures telles que l'internalisation des coûts sanitaires de la pollution.

42. Les participants ont également souligné l'importance des initiatives régionales et nationales visant à évaluer et promouvoir l'utilisation rationnelle des sources d'énergie, les énergies renouvelables, les transports écologiquement viables et la qualité de l'air dans les villes, ainsi que la nécessité d'associer à ces efforts l'ensemble des parties prenantes. Ils ont estimé que la définition de cibles en matière d'énergies renouvelables était une mesure importante qui méritait de recevoir un soutien approprié. Ils ont également souhaité l'interconnexion des réseaux électriques nationaux afin d'en améliorer l'efficacité et de promouvoir une utilisation accrue des sources d'énergie renouvelables.

VI. Grands groupes

43. Les grands groupes continuent de contribuer au développement durable en mettant leurs compétences et leurs connaissances à profit pour encourager l'enseignement des questions relatives au développement durable, sensibiliser l'opinion publique aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux et suivre les progrès accomplis vers la réalisation du développement durable. Ils facilitent également l'application de ces stratégies en multipliant les initiatives et les mesures. L'engagement croissant des entreprises commerciales et industrielles en faveur du développement durable est, par exemple, un élément saillant des tendances récentes qui vient renforcer la dynamique de la mise en œuvre.

44. Les jeunes jouent un rôle de plus en plus actif en plaidant pour la réalisation des objectifs du développement durable et en y prenant part. C'est ainsi que European Youth for Action organise chaque année une campagne en bicyclette qui offre l'occasion de sensibiliser l'opinion publique à la pollution atmosphérique locale imputable aux véhicules automobiles. Chaque année depuis 15 ans, les participants parcourent pendant deux mois entre 6 000 et 10 000 kilomètres, et discutent avec des milliers de personnes des problèmes en rapport avec la pollution atmosphérique et les changements climatiques.

45. Le Sommet international des jeunes sur les transports urbains durables, qui se tient tous les deux ans, est axé sur les mesures spécifiques et les pratiques optimales de nature à promouvoir la protection durable de l'environnement urbain, en particulier les meilleures pratiques internationales en matière d'urbanisme et de planification des transports. Il a également pour objet de faciliter l'établissement d'un réseau de spécialistes jouant, au niveau national ou international, un rôle de premier plan dans les domaines de l'urbanisme et de la planification des transports, de l'industrie des transports et de la protection durable de l'environnement urbain.

46. Les contributions multiples des grands groupes en tant qu'avocats, acteurs et parties prenantes du développement durable demeurent essentielles. L'expérience récente montre aussi que la participation active de ces groupes aux travaux de la Commission du développement durable vient enrichir les débats interactifs. Plus de 700 représentants de 134 organisations non gouvernementales et d'autres grands groupes ont pris part à la quatorzième session de la Commission, où ils ont contribué au bilan en signalant les obstacles et les contraintes et en décrivant leurs activités axées sur les résultats dans des études de cas ou des inventaires des leçons tirées du passé et des pratiques optimales.

47. Les efforts soutenus tendant à associer davantage les grands groupes aux travaux de la Commission ont permis à des spécialistes appartenant à ces groupes de prendre part aux débats thématiques ainsi qu'à tous les échanges de vues sur des questions thématiques organisés à l'échelon régional ou dans le cadre du réseau des petits États insulaires en développement. Deux grands groupes au moins sont intervenus dans chacun de ces débats, ce qui porte à 68 le nombre total de leurs interventions orales.

48. De plus, une séance-débat multipartite a offert aux grands groupes une occasion de présenter leurs communications. Le débat a été organisé autour d'un certain nombre de questions, sur lesquelles les gouvernements sont également intervenus. Un dialogue avec des ministres a été par ailleurs centré sur le rôle des entreprises commerciales dans les domaines de l'énergie, du développement industriel et des changements climatiques. Des ministres et des dirigeants d'entreprise ont présenté leurs vues sur les facteurs propres à favoriser les partenariats entre secteur public et secteur privé et à faciliter les contributions des entreprises commerciales à l'amélioration de l'accès aux services énergétiques, à la promotion du développement industriel et à la lutte contre les changements climatiques. Pendant le débat de haut niveau, les neuf grands groupes ont procédé à un échange de vues avec les ministres sur le thème « Modifier la donne ».

49. Les grands groupes ont pris également une part active au salon du partenariat, au centre de formation et aux manifestations parallèles organisés pendant la quatorzième session de la Commission du développement durable. En complément du programme officiel de la session, une « Journée du commerce et de l'industrie »

a été consacrée au rôle et aux contributions du secteur privé et d'autres parties prenantes dans les activités relevant des différents modules thématiques. Sa célébration a permis aux entreprises, aux gouvernements et à d'autres grands groupes de se rencontrer pour un dialogue dynamique et spontané.

VII. Partenariats pour le développement durable

50. Les partenariats multipartites établis spontanément en vue de la réalisation des objectifs du développement durable sont utilement venus compléter les travaux du Sommet mondial pour le développement durable. En août 2006, 321 partenariats de ce type avaient été notifiés au secrétariat de la Commission du développement durable.

51. Les partenariats pour le développement durable ont un caractère particulier, car ils sont expressément liés à la concrétisation des engagements pris au niveau mondial dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, le Programme d'action pour un développement durable (Action 21) et/ou le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21. Cependant, comme cela a été souligné lors du Sommet, ils ne sauraient dispenser les États d'assumer leurs responsabilités et leurs engagements, mais doivent renforcer les actions de mise en œuvre en y associant toutes les parties à même d'apporter une contribution au développement durable.

52. Lors du Sommet mondial, la Commission du développement durable a été désignée comme centre de coordination pour les questions relatives aux partenariats au service du développement durable. À sa onzième session, tenue en 2003, la Commission a insisté sur le fait que les partenariats dans le contexte du Sommet et de son suivi devaient être conçus et établis selon un ensemble de critères et de directives convenus. Elle a reconnu qu'il était souhaitable que les informations sur les partenariats soient rendues publiques. À cette fin, elle a prié son secrétariat de diffuser ces informations sous la forme d'une base de données accessible à toutes les parties intéressées.

53. En avril 2006, le site Web et la base de données sur les partenariats de la Commission du développement durable ont été remaniés en vue d'améliorer la navigation, de faciliter la consultation et de permettre un accès plus aisé aux nouvelles informations relatives aux partenariats qui étaient mises en ligne. Parmi les rubriques nouvelles figurent un calendrier des activités en matière de partenariats, et des listes de liens, de publications et d'articles dans lesquelles il est possible d'effectuer une recherche automatique. Le site Web consacré aux partenariats continue de diffuser toutes sortes de renseignements pratiques – depuis la procédure de notification d'un partenariat au secrétariat de la Commission et des informations sur les réunions à venir qui intéressent les partenariats, notamment les salons du partenariat, jusqu'aux publications récentes sur les partenariats notifiés – qui ont été rassemblés par le secrétariat et peuvent être téléchargés.

54. En mai 2006, le secrétariat de la Commission a organisé un salon du partenariat où les membres de partenariats notifiés ont pu présenter les progrès accomplis par eux, tisser des liens avec d'autres partenariats, trouver de nouveaux partenaires et partager leurs données d'expérience. Le programme comprenait des débats interactifs sur le thème « Les partenariats dans la pratique », des présentations de partenariats et des stands d'information. La quatorzième session de

la Commission a été marquée aussi par le lancement de la première édition du CD-ROM sur les partenariats. Cet outil d'information, qui contient une version sur disque compact de la base de données relative aux partenariats ainsi que le texte de rapports et de documents de l'ONU traitant des partenariats, a été distribué à l'ensemble des participants à la session.

55. Les partenariats pour le développement durable, dont le principe avait été lancé lors du Sommet mondial, n'ont cessé de se multiplier et de prendre de l'ampleur au fil des ans. Au travers des activités de collaboration menées à tous les niveaux, du partage des compétences et des ressources, et de la recherche de solutions politiques, techniques et financières nouvelles propres à lever les obstacles au développement durable, ces partenariats continuent de démontrer leur utilité et leur contribution concrète aux buts et engagements convenus au niveau international en ce qui concerne le développement durable. De nouveaux partenariats continuent d'être créés et notifiés au secrétariat de la Commission. Une majorité d'entre eux sont opérationnels et ont fait état de progrès accomplis dans le cadre de projets et d'activités pilotes. Dans le même temps, ces initiatives évoluent, à mesure que de nouveaux partenaires s'y associent et que des alliances se nouent avec d'autres partenariats travaillant dans des domaines complémentaires. Il est reconnu que les partenariats sont l'un des résultats les plus novateurs du Sommet mondial et qu'ils ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre des engagements pris lors de ce sommet.

VIII. Conclusions et recommandations

56. **Le présent rapport montre qu'il existe une large gamme d'activités de mise en œuvre qui se poursuivent à tous les niveaux, y compris au niveau local. D'importants progrès sont faits dans le domaine de l'éducation au service du développement durable et dans l'engagement des entreprises commerciales en faveur du développement durable. Les États Membres, les organismes des Nations Unies et les acteurs appartenant aux grands groupes, y compris les entreprises industrielles et commerciales, doivent poursuivre leurs activités de mise en œuvre tout en s'efforçant d'en accélérer le rythme.**

57. **À cette fin, il est recommandé que l'Assemblée générale :**

a) **Exhorte l'ensemble des gouvernements, des organismes des Nations Unies et des grands groupes à renforcer leur engagement en faveur du développement durable en redoublant d'efforts pour mettre en œuvre le Programme d'action pour un développement durable (Action 21), le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg;**

b) **Demande aux gouvernements de continuer d'apporter leur appui à la Commission du développement durable en organisant des activités entre les sessions, en mettant à la disposition du Secrétariat, en vue d'une diffusion plus large, des exemples de réussites et de pratiques optimales et des études de cas, et en contribuant au Fonds d'affectation spéciale de la Commission pour l'aider à mener ses travaux;**

c) **Prie le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination de continuer, par l'intermédiaire du Comité de haut**

niveau sur les programmes, à contrôler l'efficacité des mécanismes de collaboration interinstitutions, y compris ONU-Énergie, destinés à donner suite au Sommet mondial pour le développement durable;

d) Demande aux gouvernements donateurs et aux institutions financières internationales de fournir aux pays en développement un appui financier particulier pour les aider dans leurs efforts visant à lever les obstacles et les contraintes mis en lumière pendant l'année considérée en ce qui concerne les modules thématiques relatifs à l'énergie au service du développement durable, au développement industriel, à l'atmosphère et à la pollution atmosphérique, et aux changements climatiques.

Annexe

Éléments saillants des activités menées par les entités membres d'ONU-Énergie

(D'après la publication *Energy in the United Nations: An Overview of UN-Energy Activities*, à consulter à l'adresse suivante : <<http://esa.un.org/un-energy>>

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Éléments saillants des activités</i>
Commission économique pour l'Afrique	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des actions d'ONU-Énergie en Afrique • Amélioration de la gestion et des orientations du secteur de l'énergie en Afrique par une assistance technique destinée à faciliter la formulation d'une politique de l'énergie, le renforcement des ressources humaines et des capacités et les réformes concernant la fourniture d'énergies renouvelables par le secteur • Promotion de l'intégration régionale dans le domaine de l'énergie • Développement de l'utilisation d'énergies renouvelables • Amélioration de l'accès à l'énergie
Commission économique pour l'Europe	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion, dans le cadre du Forum sur la sécurité énergétique, d'un dialogue entre de hauts responsables des sociétés de production de pétrole et de gaz naturel et des institutions financières de premier plan • Aide aux pays de l'Europe du Sud-Est et de l'Est et de la Communauté d'États indépendants afin qu'ils renforcent leur efficacité énergétique, combattent la pénurie de combustible et s'acquittent des obligations qui leur incombent au titre de traités internationaux relatifs à l'environnement, dans le cadre du projet Efficacité énergétique 21
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de services consultatifs et création de possibilités de formation • Mise en œuvre de projets de coopération sur les technologies de l'énergie, l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'utilisation de sources d'énergie telles que l'éthanol, ainsi que sur le développement industriel • Organisation de réunions d'un groupe d'experts sur l'industrie pétrolière en Amérique centrale • Préparation de comptes rendus de recherche et de rapports statistiques sur l'énergie • Création d'une base de données pour une modélisation de la dispersion des polluants à l'échelle régionale
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de directives pour la planification et la gestion stratégiques du secteur de l'énergie et pour l'intégration des politiques et programmes intéressant l'énergie et le développement rural

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Éléments saillants des activités</i>
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de partenariats entre secteurs public et privé pour venir en aide aux groupes démunis, y compris en ce qui concerne la fourniture d'électricité • Promotion d'une coopération accrue dans le domaine de l'énergie en Asie du Nord-Est • Création du mécanisme régional chargé de promouvoir l'utilisation d'énergies favorisant le développement durable • Diffusion des sources d'énergie renouvelables en vue de combattre la pauvreté dans les pays membres de la Commission • Réalisation d'études sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et le recours, dans différents secteurs, à des combustibles fossiles moins polluants dans les pays membres de la Commission, ainsi que sur les progrès accomplis dans la région en matière d'utilisation de l'énergie au service du développement durable
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et diffusion d'informations sur la production, le commerce et l'utilisation des bioénergies • Fourniture aux pays membres d'une assistance technique dans le domaine des bioénergies • Évaluation du financement du carbone aux fins du développement des bioénergies • Coopération avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux
Agence internationale de l'énergie atomique	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et transfert de modèles de planification de l'énergie spécialement adaptés aux besoins des pays en développement et portant sur tous les aspects de l'analyse et de la planification d'un système énergétique • Publication d'une gamme complète de documents techniques exposant l'essentiel des connaissances accumulées dans le monde sur tous les aspects de l'énergie nucléaire
Programme des Nations Unies pour les établissements humains	<ul style="list-style-type: none"> • Conduite de projets de démonstration sur la production et l'utilisation par les ménages urbains d'énergies renouvelables issues du traitement des déchets urbains; et sur certaines mesures d'assouplissement visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports • Mise en œuvre du Programme sur les énergies urbaines et du Programme sur les transports urbains
Programme des Nations Unies pour le développement	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des politiques nationales par la prise en considération des questions relatives aux énergies durables dans les exercices de concertation sur la réforme macroéconomique, la réforme du secteur de l'énergie et la planification du développement durable • Développement des services énergétiques en milieu rural en vue de promouvoir la croissance et la justice sociale

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Éléments saillants des activités</i>
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des technologies en matière d'énergies propres • Amélioration de l'accès au financement de l'investissement en faveur des énergies renouvelables • Appui aux initiatives en matière d'énergie lancées au niveau des pays par des actions de plaidoyer et des études sur l'énergie au service du développement menées au niveau mondial • Assistance technique fournie directement aux pays ou dans le cadre d'accords avec des entités régionales dans des domaines tels que la politique de l'énergie, la planification de l'énergie et la mise en œuvre de projets nationaux prioritaires
Programme des Nations Unies pour l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités nationales et des programmes de formation, notamment dans le cadre du Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables • Dans le cadre du programme Promotion des entreprises énergétiques en milieu rural, fourniture initiale aux entreprises produisant de l'énergie propre d'un financement de départ et d'une assistance technique • Dans le cadre de programmes de partenariats en matière de prêts bancaires, fourniture d'une aide au crédit pour permettre aux banques locales d'élaborer des programmes de prêts spécifiques à l'intention des utilisateurs finals
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Examen et synthèse des rapports soumis par les États parties à la Convention sur leur politique nationale relative aux changements climatiques • Appui au Groupe d'experts du transfert de technologie, y compris dans les domaines de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la fourniture d'énergie
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de projets de petites centrales hydroélectriques par l'intermédiaire de son centre régional • Mise en œuvre de projets d'utilisation rationnelle de l'énergie dans les systèmes industriels locaux
Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des sexospécificités dans la collecte et la diffusion d'informations sectorielles au sein du groupe ONU-Énergie • En 2006, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires, l'Institut envisage de proposer comme thème de recherche central « les femmes et l'énergie », ainsi qu'il l'a fait en 1989, en 1990 et en 1998
Organisation mondiale de la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité donnée à trois types de relations entre l'énergie et la santé : 1) énergies à usage domestique et santé; 2) transports et santé; 3) changements climatiques et santé • Diffusion d'informations régulièrement mises à jour sur les relations entre énergies à usage domestique, pollution de l'air intérieur des habitations et santé

<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Éléments saillants des activités</i>
Groupe de la Banque mondiale	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en évidence des conséquences des politiques des transports pour la santé et appui à des analyses par pays des incidences de différentes options en matière de transports • Information sur les multiples liens entre variabilité du climat et santé et examen des menaces résultant des changements climatiques d'origine anthropique • Organisation d'ateliers de renforcement des capacités à l'intention des pays situés dans des régions particulièrement vulnérables face aux changements climatiques et fourniture de conseils sur la manière d'évaluer cette vulnérabilité et de déterminer les différentes possibilités d'adaptation • Aide à l'utilisation d'énergies renouvelables, en particulier par l'élaboration de cadres juridiques et réglementaires propres à promouvoir les marchés des technologies dans ce domaine, la prise en considération systématique des énergies renouvelables dans les stratégies énergétiques nationales et le financement de projets • Aide à l'utilisation rationnelle de l'énergie, visant principalement à améliorer la gestion de la demande et les activités en faveur d'une répartition optimale des sources d'énergie utilisées et à développer des marchés concurrentiels pour les services et technologies en matière d'énergie • Promotion d'une intégration régionale dans le domaine de l'énergie en aidant les pays participants à assurer leur sécurité énergétique et un approvisionnement fiable en énergie de la manière la plus efficace et la plus rationnelle du point de vue économique • Aide à l'électrification des zones rurales et périurbaines • Mise en œuvre des initiatives de financement du carbone dans le cadre de l'effort mondial plus général visant à lutter contre les changements climatiques, et formulation d'un cadre d'investissement à long terme en faveur des énergies propres et du développement durable
Département des affaires économiques et sociales	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des énergies renouvelables, en particulier dans les domaines du renforcement des capacités, de l'élaboration de politiques et de l'établissement de normes • Aide aux pays en développement dans leurs efforts pour mobiliser des fonds en vue de financer des projets relatifs aux énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie • Mise en œuvre de projets visant à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie par le renforcement des capacités, la formation, des audits énergétiques et la création de sociétés de services énergétiques • Contribution en tant que partenaire technique aux programmes de coopération en matière d'étiquetage et de normes pour les appareils ménagers, le matériel d'éclairage et le matériel d'équipement

*Nom de l'organisation**Éléments saillants des activités*

- Conduite d'études analytiques sur divers aspects de la réforme des marchés du secteur de l'énergie dans les pays en développement et organisation de séminaires de renforcement des capacités sur l'interconnexion des réseaux électriques
 - Articulation des activités de fourniture de conseils techniques avec les débats sur les grandes orientations menées au sein de la Commission du développement durable en vue de lier solidement entre elles l'action normative et les activités opérationnelles
-